

## **Assermentation du nouveau juge de la Cour municipale commune de Joliette**

La cour municipale du Québec compte 89 juges. Le dernier à être nommé et assermenté agira à la Cour municipale commune de Joliette. Il s'agit de l'avocat joliettain bien connu, Me Robert Beauséjour.

La cérémonie d'assermentation s'est déroulée le 24 mars dans l'enceinte de la cour municipale qui se trouve à l'hôtel de ville de Joliette. Plusieurs personnalités ont pris la parole. Il s'agit notamment du juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, l'Honorable Gilles Charest. Le juge Charest a rappelé la trentaine d'années d'expérience en droit civil et criminel que compte Me Beauséjour et il a souligné que sa nomination constitue une reconnaissance de ses aptitudes et de ses capacités.

Pour sa part, le nouveau juge Beauséjour a raconté que sa carrière a été inspirée par plusieurs éminents juristes ayant fait leur marque à Joliette, les Jacques, Claude et Lucien Dugas. Il a ajouté que sa nomination était la chose la plus importante qui pouvait arriver à un avocat et qu'il s'agissait d'une grande marque de confiance à son endroit. Me Beauséjour a conclu qu'il allait tout faire pour répondre aux attentes de la population, sachant fort bien qu'une décision fait toujours une personne heureuse et une autre qui l'est moins. Mais le nouveau juge a promis d'expliquer et de faire comprendre le pourquoi de ses jugements.



De gauche à droite, les Honorables juges Claude Lemire de la Cour municipale de Mascouche, Gilles Charest, juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, Robert Beauséjour de la Cour municipale commune de Joliette, Marguerite Brochu, de la Cour municipale de la MRC Montcalm et de la MRC D'Autray ainsi que Paulin Cloutier, président de la Conférence des juges municipaux du Québec.